

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



l'environnement Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Article R. 122-3 du code de l'environnement

	adre réservé à l'autorité ei	nvironneme nt ale	
Date de réception :	Dossier complet le : 23 cW/iil 2	021	N° d'enregistrement: 1 F. 974, 42, 12, 00 359
	1. Intitulé du p	ojet	
Opération "LES BOUTIQUES DU CHAUDRON	l"		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Prénon	i İ	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	OCIDIM		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Vincent MAURY - Direct	teur des Programm	es
RCS / SIRET 4 9 4 5 1 8 9	3 9 0 0 1 7	Forme juridique	Société en nom collectif
Joigne	z à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	iu des seuils et critères ann dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
· ·	17 628 m² de surface planci 401 places de stationnemer	ner en 3 bâtiments. It pour le personnel	Il prévoit également la réalisation de
And the property of the second	4 Caractóristiques cónó	unium in a de telephoneter en en electronista de la companion	

Dolvent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf. Note Environnementale et plans du projet en ANNEXES 4 à 6.

Le projet "Les Boutiques du Chaudron" est situé sur les parcelles BL07 et BL08 au cœur de la zone industrielle du Chaudron. Le terrain est totalement urbanisé, occupé par 2 grands hangars métalliques accueillant les enseignes Lapeyre, Bati Centre et Ravate Electricité. L'ensemble des bâtiments, annexes, voiries et parkings sera entièrement démoli. Un Permis de démolir, annexé d'un diagnostic déchet, sera déposé en parallèle à la demande de Permis de construire.

Le projet a pour objet la construction d'un ensemble tertiaire composé de bureaux, d'un restaurant, de commerces, et d'un espace de loisir et de bien-être répartis en 3 bâtiments en R+2 maximum. Le projet prévoit également la réalisation d'un niveau de parkings souterrains d'une capacité totale de 401 places, dont un espace réservé aux deux-roues, et un second espace de 10 places pour la recharge des véhicules électriques.

L'ensemble se déploie sur un espace public entièrement piéton fortement végétalisé. Le projet présente un taux d'imperméabilisation de 69%. Le terrain sera reprofilé pour offrir un confort piéton.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'opération "Les Boutiques du Chaudron" s'inscrit dans une politique de modernisation et de redynamisation des activités de cette zone en générant une offre reposant sur des activités économiques et de loisirs non implantés à ce jour sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Description générale des travaux :

- Mise en place des installations et clôtures de chantier,
- Démolition des existants,
- Terrassements,
- Création de réseaux secs et humides,
- Construction des bâtiments (gros œuvres et corps d'état secondaires)
- Réalisation des petits ouvrages de génie civil (muret, clôture, etc.) et des voies d'accès,
- Aménagement des espaces extérieurs,
- Modelage et plantation des espaces verts,
- Repli des installations et clôture de chantier.

Planning et phasage des travaux :

- : Phase réglementaire (cas par cas, permis de démolir et permis de construire) : jusqu'à décembre 2021
- Démarrage travaux : Janvier 2022 ;
- Réception travaux : Septembre 2023 ;
- Ouverture au public : Octobre 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le rez-de-chaussée sera entièrement dédié à des locaux commerciaux où les enseignes Ravate, Intersport et Gifi seront installés, complétées par quelques boutiques de mode, une boulangerie et un restaurant. Tous les locaux commerciaux sont contigus. Leur organisation les uns par rapport aux autres permet de qualifier le parvis faisant face au boulevard du chaudron et qui permettra l'accès à chacun des commerces. Deux accès « pompiers» seront localisés à l'arrière du projet côté rue Lislet Geoffroy. Ces derniers seront reliés à la rue par des rampes en béton. Ce niveau de commerce sera traité de manière homogène autant côté boulevard du Chaudron que côté rue Lislet Geoffroy. Par sa simplicité de traitement de façade, ce niveau formera un véritable socle au projet. Les R+1 et R+2 seront traités différemment et apporteront de la légèreté au projet. En effet, une fois au niveau R +1, le public aura accès à des commerces liés aux loisirs, aux boutiques, des espaces bien-être et restaurant. Ce programme varié a été intégré dans plusieurs corps de bâtiments. Ces corps de bâtiments sont implantés de façon à créer deux grands espaces aménagés et végétalisés entièrement accessibles aux piétons depuis les toitures terrasse couvrant le rez-de-chaussée.

Les effectifs humains max. susceptibles d'être admis par ces établissements, même temporairement, sont de 4 709 personnes. Le projet est accessible depuis le Boulevard du Chaudron ou à l'arrière depuis la rue Lislet Geoffroy. L'espace public au sein du projet est exclusivement piéton.

- Le projet est connecté aux différents réseaux d'alimentation et d'assainissement collectifs (EU, EP, AEP et Incendie, HT, BT, etc.).
- L'exploitation du projet produira des déchets de type "domestiques" (Bacs gris/jaune) et des biodéchets. Deux locaaux de stockage et un local commun sur la rue Lislet Geoffroy permettra la collecte régulière et optimisée par la CINOR des déchets

domestiques,

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il ét entale devra être jointe au(x) dossier(s)	
Au titre du Code de l'Environnement : - Procédure de demande d'examen au c - Procédure de Déclaration au titre de la Au titre du Code de l'Urbanisme :	dures applicables au projet dans la Notice as par cas au titre de article R.122-2 du Co Loi sur L'eau relatif à la rubrique 2.1.5.0 nolir (article R.421-19 du Code de l'Urbani	ode de l'Environnement : (présente demande)
	projet et superficie globale de l'opération	
Surface du terrain	leurs caractéristiques	Vαleur(s) 14 238 m² (Parcelles BL07 et BL08)
Surface du terrain Surface plancher créée		17 628 m ² sur 3 bâtiments
Hauteur max		R+2
Places de stationnement VL / Surface 2	rolles	401 places / 25 m ²
Surface couverte Pk souterrains	roues	10 557 m ²
Surface de bureaux		2 139 m ²
Surface de bureaux Surface de commerces		15 489 m ²
Surface de commerces		15 469 111
d'implantation Le projet concerne la parcelle BL07 et BL08 située au 632 Boulevard du Chaudron 974900 Sainte Clotilde Cf. Plan de situation en ANNEXE 2	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ:	ong. <u>55°19'49"40</u> Lat. <u>20°53'47"40</u>
	loignez à votre demande les annex	
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installation ou d'un ouvrage u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'ur	existant? Oul Non X ne évaluation Oul Non Non
4.7.2 SI oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le sité Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.</u> Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche se situe à 300 à l'Est de la zone d'étude, au niveau de la Rivière des Pluies.
En zone de montagne ?		X	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le projet se situe sur la commune de Saint Denis (97400), dans les espaces proches du rivage concernés par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer 2011. Le projet est compatible avec la destination générale des sols qui classe le site en "Espace d'urbanisation prioritaire". Le site n'est pas considéré espaces remarquables du littoral ou coupure d'urbanisation.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	A 300 à l'Ouest de la zone d'étude, la Rivière des Pluies fait partie intégrante du périmètre optimal de l'aire d'adhésion du Parc national.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le site est concerné par l'Arrêté n°2014-3754/SG/DRCTCV du 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des ITT sur la commune de Saint Denis.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Sans objet.

Dans une zone numide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		.e.	Sans objet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune dispose d'un PPRn multirisques (inondation, mvt de terrain) approuvé le 17/10/2012. Les parcelles du projet ne sont pas concernées par les aléas inondation et mouvement de terrain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Site non référencé dans les bases de données BASIAS / BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Le site se trouve au droit de la masse d'eau référencée par le code SANDRE FRLG101 : Formations volcaniques du littoral Nord. Cet aquifère n'est pas classé en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	X		La zone d'étude se situe à proximité de deux captages utilisés pour l'alimentation en eau potable de la ville de Saint Denis : forage ZEC (code BSS : 12271X0060) et puits ZEC Chaudron (Code BSS : 12271X0037). Ces ouvrages ont fait l'objet en 1987 et en 2001 de propositions de périmètres de protection qui n'ont jamais été déclarés d'utilité publique.
Dans un site inscrit ?		X	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le dispositif Natura 2000 n'est pas mis en œuvre à La Réunion.
D'un site classé ?		×	Sans objet.
	humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? Dans une zone de répartition des eaux ? Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? Dans un site inscrit ? Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	numide ayant fait l'objet d'une délimitation? Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé? Dans une zone de répartition des eaux? Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? Dans un site inscrit? Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité: D'un site Natura 2000?	numide ayant fait l'objet d'une délimitation? Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé? Dans un site ou sur des sols pollués? Dans un périmètre de répartition des eaux? Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? Dans un site inscrit? Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité: D'un site Natura 2000?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

	D. I	L	e p	31 C	ηę	те	n۷	150	ıq	e (esi	-11	รบ	SC	eĸ	זוזכ	ЭΙС	: a	ıa	VC	Ж	ie:	ш	IC!	ae	пс	es	n	OIC	IDIG	28.	ิรเ	IJV¢	ante	es :	1.50	
- 13		-/-			7	137	100	34.3	_	**: 3	7:12	130	7.07	200		100	- i .		M.	3.5		27		1-74		100	350		749		130	Œ.	3.77				
. 2	٧e	UI	llez	z c	or	no	lei	er	Iе	TO	ומג	e^{α}	UĽ	SUI	V	ากเ	100		200	145	17		2.7		9.00	Sec.	300	6.70	(1.8°	4.7		4.3	ings:		祖传	J. M.	

	pleter le tableau sulva	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oul, dans quel milieu ?		X	Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. Il sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune. En cours d'exploitation, il sera à l'origine de consommations liées à l'usage alimentaire, au nettoyage des locaux, à l'arrosage des espaces verts, etc.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Les terrassements les plus profonds du projet atteignent la cote de 33,65 m NGR (création des parkings souterrains - Cf. coupes en ANNEXE 4). Or, l'aquifère a été rencontré au niveau du Forage ZEC à la cote de 2 m NGR, soit à plus de 30 m de profondeur sous le niveau de fondation le plus bas.
Ressources	Est-il excédentaire en maténaux ?	X		Le projet requiert 45 000 m3 de déblais, essentiellement pour les plateformes des bâtiment. A noter l'incertitude actuelle concernant la possibilité de réutilisation sur site des déblais en remblais. Les matériaux seront dans la mesure du possible réutilisés sur site ou bien évacués pour revalorisation en Centre de Tri des matériaux du BTP.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Cf. réponse précédente
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet se situe sur un site urbanisé, dans un secteur anthropisé. La bibliographie n'a mis en évidence aucune Flore ou Faune patrimoniale inféodée au site. Le site est en revanche survolée par l'un des principaux corridors de migration des Pétrels et Puffins et hydrauliquement reliée à la Rivière des Pluies, milieu aquatique patrimonial. A ce titre, la maitrise des pollutions lumineuses et le traitement des eaux pluviales ont fait l'objet d'une attention spécifique. La palette végétale du projet privilégie par ailleurs les espèces indigènes (Cf. ANNEXE 6 - Note Environnemetnale)
Milleu naturel			×	Sans objet : Le dispositif Natura 2000 n'est pas mis en œuvre à La Réunion

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Projet non concerné par la plupart des zones de sensibilité évoquées au 5.2. La Rivière des Pluies, milieu naturel réservoir de biodiversité et corridor écologique majeur, est la seule zone de sensibilité proche du projet (300 m à l'Est). Les dispositions évoquées page précédente et largement développées dans le cadre de la Notice Environnementale (ANNEXE 6) permettent néanmoins une gestion adéquate des nuisances et pollutions présentant un risque d'atteinte à la qualité et aux fonctionnalité de ce milieu patrimonial
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Le site est classé en "Espace Urbain à densifier" au SAR et en zone urbaine Ua au PLU de la commune. Cette zone Ua correspond à la zone d'activité du Chaudron.
	Est-il concerné par des risques féchnologiques ?		X	Sans objet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Les cartes du PPRN approuvé le 17/10/12 sur la commune indiquent que le projet n'est pas concerné par les aléas inondation et mvt de terrain. Le site est également concerné, comme l'ensemble du territoire réunionnais, par un risque cyclonique (1 événement /2-3 ans) et un risque sismique faible (niveau 2).
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		X	L'opération prévoit la construction de plusieurs types d'établissements tertiaire recevant du public dont l'exploitation ne présente pas de risque sanitaire. Le projet n'hébergera pas d'activité dangereuse. Les déchets seront de type domestiques ou biodéchets (verts et alimentaires) et ne présentent pas de risque particulier. Les déchets seront pris en charge et évacués par la CINOR.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le site est accessible depuis la RN102 Boulevard du Chaudron ou depuis la rue Lislet Geoffroy. Le chantier engendrera la circulation des engins de travaux les jours et heures ouvrables. La mise en service s'accompagnera d'une augmentation des trafics aux abords du site. Le projet prévoit près de 401 places VL et 25 m² pour les 2 roues. Le projet est desservi par les TC. L'espace public au sein du projet sera piéton.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Le projet ne sera pas à l'origine de nuisance sonore significative. Phase chantier: bruits "normaux" liés aux terrassements, gros œuvres et circulation d'engins. Phase d'exploitation: Activité tertiaire peu bruyante. Bruits "domestiques" et liés à la circulation des véhicules. A l'inverse, le projet est exposé au bruit (Cf. p4 du formulaire). Il a été conçu en tenant compte de cette exposition. L'organisation spatiale et les traitement de façade permettent de se protéger des bruits de la RN102.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		Le projet ne sera pas à l'origine de nuisance olfactive significative. Phase chantier : Émissions de gaz d'échappement liés aux engins Phase d'exploitation : Émissions de gaz d'échappement liés à la circulation des véhicules, Odeurs des poubelles. A l'inverse, le projet est potentiellement exposé aux émission de gaz de combustion engendrés par le trafic routier sur la RN102.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet ne sera pas à l'origine de vibration significative. Phase chantier : Temporaire, notamment lors des terrassements ; Phase d'exploitation : Aucune.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	Phase chantier: Non Phase exploitation: Le projet prévoit la création de points lumineux pour les zones de circulation piétonnes. Il est prévu la mise en œuvre d'éclairages performants led adaptés au besoin (conformité à l'AM du 27/12/2018). Les luminaires extérieurs affichent un ULOR =0 et le circuit d'éclairage extérieur est équipé d'une commande permettant l'extinction aux périodes sensibles pour l'avifaune marine.
	Engendre-t-II des rejets dans l'air?		×	Cf. volet odeurs et nuisances olfactives
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le projet imperméabilise 9 900 m² et engendre donc des ruissellements. Il maintient néanmoins d'espaces paysagers perméables (Coef. d'imperméabilisation de 69%)> En compensation, le projet prévoit la récupération et le traitement des eaux de toiture et de voies piétonnes par des techniques alternatives et l'ecrétage des débits de pointe Q30 par temporisation (330 m3 de stockage) avant rejet à débit régulé (Q2 à l'état. initial) aux réseaux existants
	Engendre-Hil des effluents ?	X		L'exploitation du projet engendrera la production d'eaux usées. Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement collectif de la CINOR. Une demande de raccordement sera adressée au gestionnaire du réseau. L'installation de dispositifs sanitaires hydro-économes dans le cadre du projet permettra de limiter les volumes d'eaux usées produits.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	X		Phase chantier: production de déchets divers: Inertes, non dangereux et dangereux faisant l'objet d'un tri sur site et envoi vers filières agréées adaptées. Éventuels déchets dangereux de chantier suivi par bordereaux. Phase d'exploitation: Les déchets produits seront de type ordures ménagères, emballages recyclables et biodéchets (verts et alimentaires). Ces déchets seront pris en charge et évacués par la filière collective gérée par la CINOR.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Sans objet.
/ ropolulion	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	La vocation urbaine du secteur identifiée au PLU (Zone Ua) est confortée.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez lesc	quelles	
[1] 				Vocation of the control of the contr
				The state of the s
				N
. () n.) ex.				
6.3 Les incide	ences du projet identif	iées a	ı 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontlère ?
Oul 📗	Non X Si oui, déci	ivez le	squels	
			하되네.	[1] 12명 - 기업값 교회사이 에스, 그는 사람이 기업 보고 있었다. 등 보고 있는 것을 받고 있다. [2] -
1 - 45 5. 4. 4. 4. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1				
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
g V				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

CHANTIER : Incidence potentielle cadrée par la mise en œuvre d'un suivi environnemental de chantier ;

PAYSAGE: Parti architectural soigné, forte végétalisation des aménagements;

EAU: Limitation de l'imperméabilisation, traitement et temporisation (Q30) des ruissellements avant rejet au réseau existant; BIODIVERSITE: Végétalisation du site par une palette végétale renforçant la biodiversité locale (liste DAUPI), maitrise des pollution lumineuse par mise en place des préconisations SEOR et EDF pour éclairage (conformité à l'AM du 27/12/2018); BRUIT: Organisation spatiale et traitement de façade adaptés aux nuisances sonores, piétonisation du coeur du projet;

/!\ Une notice Environnementale détaillant le contenu du présent formulaire est jointe en ANNEXE 6. Celle-ci traite spécifiquement de l'analyse de l'état initial de l'environnement, des principaux impacts du projets et des mesures ERC envisagés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi ;

Le projet est compatible avec le zonage du PLU et les documents généraux d'urbanisme. Il s'inscrit dans une politique de modernisation et de dynamisation des activités de cette zone en générant une offre reposant sur des activités économiques et de loisirs non implantés à ce jour sur le secteur.

Il est situé sur un site à faible valeur paysagère au sein d'un périmètre présentant peu d'enjeux écologiques.

Les risques et nuisances induites par le projet sont limités et maîtrisés. Au vu de la nature du projet proposé, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pélitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 1 - Déclaration du Maître d'Ouvrage

ANNEXE 2: Plan de localisation au 1/25000

ANNEXE 3 : Photographies proche et éloignée de la zone d'étude

ANNEXE 4 : Plans du projet

ANNEXE 5: Plans des abords

ANNEXE 6: Notice Environnementale

9. Engagement et signature

de certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ste CLOTILDE 10, 9/01/21

OCÉAN INDIEN DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

SNC au Capital oc 150 000 € 1 bis Hottleyord du Chaudron 97490 SAINTE CLOTH DE Fell, 9262 48 39 69

Signature OCIDIM E-mail contact@ocidim.fr RCS St Denis 494 518 939 Insérez votre signature en cliquant sur le Cadre Cré des Al 9 00017

